

1903 2022

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le **19 MARS 2022**

ID : 056-215601626-20220315-DB20220309-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 mars 2022

**CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – DISPOSITIF
COHESION DES TERRITOIRES : BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Jean-Luc SCIEUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Isabelle GUSMINI

**Présents : 28
Pouvoirs : 05**

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – DISPOSITIF COHESION DES TERRITOIRES : BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE

Rapporteur : Pascal GUERIF

Dans le cadre de la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires », la Région s'est engagée à développer des mesures d'accompagnement des territoires dans l'accélération des transitions, l'enjeu de vitalité des centres-villes et centres-bourgs et la garantie à disposer d'un premier niveau de service de proximité par le dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne ».

Chaque intercommunalité bretonne dispose d'une enveloppe financière.

Les communes proposent des projets répondant aux 4 conditions suivantes :

- ✓ Intégration au projet de territoire
- ✓ Implication des usagers et habitants
- ✓ Sobriété foncière
- ✓ Démarche énergétique et climatique bas carbone (audit énergétique préalable)

La Ville de Ploemeur a fait le choix de proposer le projet de construction de la nouvelle cuisine centrale.

En effet, afin d'offrir un service de restauration capable de répondre au mieux aux besoins des citoyens Ploemeurois mais aussi de l'agglomération lorientaise (convention de partenariat avec la ville de Larmor-Plage et la Mutualité 29-56 pour la fourniture de repas aux écoles, crèches, EHPA, EHPAD...), la ville de PLOEMEUR a décidé de construire une nouvelle unité de production sur la zone de Kerdroual, terrain localisé en secteur 1AUik, secteur affecté aux activités professionnelles, industrielles et artisanales.

Ce projet répond aux principaux enjeux suivants :

- Enjeux liés à la délocalisation par la libération de terrains constructibles à forte valeur foncière en centre-ville (logements, services, commerces ...) et à leur intégration dans le projet structurant Ploemeur 2030,
- Enjeux liés à l'offre de service avec la pérennisation du service de restauration et des emplois, le maintien en régie d'une offre locale de production et de distribution de repas
- Enjeux liés au développement durable avec un objectif de construction HQE à travers par exemple :
 - Le contrôle d'étanchéité à l'air des chambres froides
 - Le raccordement du chauffage sur le réseau de chaleur urbain de la chaufferie bois
 - La ventilation double flux à récupération de chaleur
 - La mise en place de solutions hydro-économiques
 - Des sources lumineuses de type LED
 - L'installation de sondes CO2 pour régulation du débit d'air en fonction de l'occupation
 - La prise en compte et optimisation de l'éclairage naturel et du rayonnement
 - La conception bioclimatique sur la façade SO
- Enjeux environnementaux liés à la production de repas :
 - En termes d'approvisionnement en produits de qualité (produits frais et labellisés) et en produits bio,
 - La cuisine travaille en lien avec l'agglomération de Lorient et la chambre de l'agriculture sur plusieurs projets dont celui de développer plus encore l'agriculture bio, les producteurs locaux (signature de la charte de l'agriculture et inscription sur le site via terroir),
 - En recherchant une sobriété énergétique dans la gestion du service de restauration et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - En misant sur la proximité et la réactivité auprès de ses clients et de privilégier les circuits courts du Pays de Lorient,

- Enjeux éducatifs et ludo-éducatifs autour de la transmission auprès des jeunes d'une vision plus durable de l'alimentation, afin qu'ils deviennent des citoyens informés.

Le projet de construction de la nouvelle cuisine centrale de Ploemeur répond aux critères de subvention énoncés par le dispositif régional.

Le coût de ce projet est estimé à 3.396.668 € HT et financé de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant [€]	Source de financement	Montant [€]	Taux sur Montant H.T [%]
Assistance à Maitrise d'ouvrage	318 903 €	ETAT DSIL 2020 ET 2021	300 648	9 %
Dépenses de travaux	3 077 765 €	LORIENT AGGLOMERATION FIC	100 000	3 %
		CONSEIL REGIONAL (Bien vivre partout en Bretagne)	729 612	21,5 %
		Autres recettes : Cession matériel de cuisines	50 000 €	1,5 %
		Autofinancement	2 216 408 €	65 %
TOTAL HT	3 396 668 €	TOTAL HT	3 396 668	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 Mars 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE ET AUTORISE** le programme de travaux et le plan de financement de la construction de la nouvelle cuisine centrale,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bretagne au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne) pour le projet présenté,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)



Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
 Maire